

W.O. (WALK OVER) : NOUVELLES MESURES

Suite à la grande réforme des classements et des compétitions qui a modifié considérablement les règles sportives, notamment celles liées à l'octroi des points et à la participation en tournois, les règles liées aux WO (excusés ou non-excusés) ont également subi des adaptations.

Par ces mesures, la Fédération Belge de Tennis a voulu :

- d'une part alléger l'impact des WO sur le classement d'un joueur en n'infligeant plus des pertes de points pour le classement individuel.
- d'autre part renforcer les mesures et sanctions liées aux WO excusés et non excusés.

Ces mesures vont également permettre aux joueurs blessés de ne pas subir de préjudice direct lors des deux premiers WO « excusés » comme c'était le cas auparavant.

Voici les changements liés au traitement des W.O. :

Avant : lorsqu'un joueur déclarait ou était déclaré WO :

- Il pouvait être « excusé » ou « non excusé » à l'appréciation du juge-arbitre sur base des informations communiquées par le joueur.
- un WO excusé était exclusivement sanctionné par une perte des points calculée sur base de la valeur de l'adversaire. Cela signifie qu'un joueur réellement blessé se voyait sanctionné alors qu'il ne pouvait réellement pas participer à la compétition.
- un WO non-excusé était automatiquement sanctionné par une perte des points calculée sur base de la valeur de l'adversaire + une sanction de 5 points au code de conduite. A partir de 10 points au code de conduite, le joueur était suspendu pour une période de quinze jours.
- les points au code de conduite restaient comptabilisés pendant une période de 36 mois à dater de leur application.

Dorénavant : lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré WO :

- Il n'est plus sanctionné par la perte de points pour son classement individuel.
- Lors des compétitions individuelles, un joueur qui déclare ou est déclaré W.O. est AUTOMATIQUEMENT considéré comme « **non excusé** » sauf si le joueur transmet un justificatif au secrétariat régional de la région à laquelle il est affilié et ce, maximum 5 jours après la date prévue de la fin du tournoi. Le secrétariat régional peut transformer le WO « non excusé » en WO « excusé » si le document fourni est :

- * un certificat médical en cas de maladie ou de blessure
- * un document de police en cas d'accident
- * une attestation de la commune
- * tout autre document que le secrétariat compétent jugera suffisant pour justifier la transformation du W.O. « non-excusé » en W.O. « excusé ».

Règlement spécifique aux W.O.

-Lorsqu'un joueur est déclaré ou déclare deux fois W.O. considéré comme « excusé » endéans une période de 24 mois, le joueur ne reçoit pas de points au code de conduite. A partir du troisième W.O. « excusé » endéans cette période de 24 mois, le joueur reçoit 3 pts de pénalité pour chaque WO « excusé » supplémentaire.

-Lorsqu'un joueur déclare ou est déclaré W.O. « non excusé » lors de la participation à une compétition individuelle, il reçoit automatiquement 5 points au code de conduite.

-Ces points de pénalités s'additionnent aux points de conduite repris à l'article 31 des statuts de l'AFT et entraînent une suspension automatique de 15 Jours une fois le total de 10 points atteint. Cette suspension prendra effet un mois après sa notification.

Lors de cette suspension, le joueur ne peut participer à aucune compétition officielle (individuelle et/ou), dès la saison 2020, par équipes). Cette suspension ne peut être active entre le 01 et le 20/10.

-Chaque point de conduite reçu s'annule automatiquement après 24 mois à la semaine anniversaire.

-Après chaque période de suspension, la fiche « points de conduite » du joueur est remise à 0.

-Un joueur reçoit les points de conduite d'un seul W.O. par semaine tournoi, peu importe s'il a dû déclarer WO dans plusieurs catégories et/ou tournois.

-Un joueur qui gagne un match par W.O. ne gagne aucun point bonus « victoire » et « participation »

-Les points de pénalités n'ont donc aucune influence sur le calcul du classement du joueur.

<u>Exemple:</u>	05/03/2020: Wo non excusé	= +5 pts
	07/07/2020: premier wo excusé	= 0 pt
	12/12/2020: points de conduite (jet de raquette)	= +3 pts
	05/03/2022: wo non excusé du 05/03/2020 aboli	= -5 pts
	15/05/2022: second wo excusé	= 0 pt
	15/06/2022: wo non excusé	= +5 pts
	04/07/2022: troisième wo excusé	= + 3pts
	Total=	11 pts

Suspension de deux semaines et remise à 0 des points de la fiche individuelle.